LES HAUTES-PYRÉNÉES: UN POTENTIEL EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

9 communes des Hautes-Pyrénées bénéficient du label Villes et Villages fleuris. Au regard du fleurissement des communes et de la diversité de l'environnement, il y a un véritable potentiel de développement.

Communes labellisées :

- 4 fleurs : Tarbes ;

- 3 fleurs : Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Lourdes:

- 1 fleur : Asque, Grust, Loudenvielle, Madiran,

Sère-en-Lavedan;



Les communes labellisées valorisent le label en installant un (ou des) panneau(x) à fond jaune « Ville » ou « Village Fleuri » aux entrées de bourg.

Concours Départemental 2014

- nombre de communes participantes : 46 - répartition en 2 secteurs : plaine et montagne

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

1 ^{ère} catégorie : - 250 habitants		
Communes	Classement	
AULON	1	
VISCOS	2	
OMEX	3	
CAZAUX FRECHET	Prix d'encouragement	
PRECHAC	Prix d'encouragement	
SERS	Prix d'encouragement	
BOURISP	Prix de bienvenue	
OURDIS- COTDOUSSAN	Prix de bienvenue	

2 ^{ème} catégorie : + 250 habitants			
Communes	Classement		
SAINT-LARY-SOULAN	1		
VIELLE AURE	2		
LUZ-SAINT-SAUVEUR	3		

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

1 ^{ère} catégorie : - 1000 habitants		
Communes	Classement	
ARIES-ESPENAN	1	
HAGEDET	2	
LABATUT-RIVIERE	3	
VISKER	Prix de bienvenue	

2 ^{ème} catégorie : + 1000 habitants			
Communes	Classement		
MAUBOURGUET	1		
LANNEMEZAN	2		
SEMEAC	3		
OSSUN	Prix d'encouragement		
ORLEIX	Prix de bienvenue		

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES MAISONS FLEURIES 2014

PALMARÈS DE LA ZONE MONTAGNE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1 ère	M ^{me} Patrick	Cazaux-Fréchet	1
	M ^{me} Igau	Villelongue	2
	M. et M ^{me} Teulière	Loudenvielle	3
2 ^{ème}	M ^{me} Hensoldt	Asque	1
	M. Marcade	Préchac	2
	M ^{me} Duthu	Labastide	3
3 ^{ème}	La Grange aux Marmottes (M ^{me} Senac)	Viscos	1
	Chez Rogé (M ^{me} Bourg)	Loudenvielle	2
	M ^{me} Andrieu	Préchac	3

PALMARÈS DE LA ZONE PLAINE

Catégorie	Nom	Commune	Classement
1 ère	M. et M ^{me} Cousturian	Madiran	1
	M. et M ^{me} Castellanos	Hagedet	2
	M. Crifasi	Ossun	3
2 ^{ème}	M. et M ^{me} Meynent	Sariac-Magnoac	1
	M. Tachouères	Soublecause	2
	M. et M ^{me} Luzi	Lascazères	3
3 ème	M. et M ^{me} Pujo	Visker	1
	Résidence MLF	Tarbes	2
	Auberge de la Colline (M ^{me} Labaronnie)	Soublecause	3

1ère catégorie : Maisons et espaces fleuris visibles de la rue

2ème catégorie : maisons fleuries et espace fleuris en bordure de voie publique

3ème catégorie : tous commerces, établissements collectifs, ERP

LES ACTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL EN FAVEUR DU LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS :

Le label villes et villages fleuris est connu et reconnu comme un facteur d'attractivité pour les communes et les départements, en particulier dans les zones touristiques.

Le Conseil Général a décidé de mettre en place des actions permettant de dynamiser le label dans le département des Hautes-Pyrénées :

Professionnaliser le jury départemental en associant les :

- techniciens des communes labellisées ;
- agents des organismes associés : HPTE, CAUE, UDOTSI, ADAC, Parc National des Pyrénées ;

• Organiser l'accompagnement des communes en mettant en place :

- un conseil pour améliorer l'embellissement du cadre de vie et le fleurissement des communes qui souhaitent progresser;
- un conseil spécifique aux communes proposées à la 1^{ère} fleur ;
- un conseil aux communes labellisées 1 fleur pour assurer le maintien du label et/ou progresser vers la 2^{ème} fleur;





CONTACT PRESSE: